

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020**

**Présents** : tous les membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Dany BONNAIRE

**La séance ouverte,**

Madame le Maire invite tout d'abord l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire du Président de la République Valéry Giscard D'Estaing décédé.

Le précédent compte rendu de la réunion du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**TRAVAUX**

**EGLISE**

Les travaux extérieurs sont presque terminés, restent le toit et le crépi de l'ancienne sacristie.  
La reprise du crépi de la façade nord présentant des imperfections n'a toujours pas été réalisée.  
La dernière réunion de chantier a fixé le calendrier des aménagements intérieurs.

**RUINE CATIL**

Les travaux de la placette et de l'escalier sont en cours, les deux grilles fermant l'entrée des voûtes ont été posées et les deux dalles supérieures exécutées.  
Les points d'éclairage public ont été validés ainsi que ceux de tous les autres bâtiments publics lors d'une visite en présence du SDED. Ces installations seront réalisées en mars 2021.

**PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE COMMUNAL DANS LE VILLAGE**

Mme le Maire expose que, suite au réaménagement de sa maison située dans le village, Mr DELHOMME a commencé la réfection du mur de soutènement longeant la rue.  
Un espace communal à l'abandon se trouvant juste au dessus, elle propose de réfléchir à une éventuelle mise en valeur de cet espace.

**VOIRIE**

- Demande de Mr FERIOULAUD (Ancienne propriété ROZEL) en date du 24 novembre sollicitant le déplacement du chemin communal longeant sa propriété.
- Mise à jour de la carte de la voirie communale : une première réunion de la commission voirie a eu lieu le vendredi 20 novembre.

Elle a été suivie d'une visite sur les lieux le samedi 5 décembre au cours de laquelle des anomalies ont été constatées et de nouvelles questions soulevées notamment au niveau des chemins desservant les propriétés AYME, CHEVALIER, BOUTEILLON, PROT, FERIOULAUD, DONNEAUD, JALLADE et château de l'Argelas

Une prochaine réunion sera programmée en présence de Madame LANNUZEL pour échanger et définir avec elle la procédure à engager et la position de la commune vis-à-vis des régularisations à apporter.

## DIVERS

### SITUATION DU SAE

Alphonse BREA expose qu'une prochaine réunion du SAE est prévue le Mercredi 9 décembre au cours de laquelle sera évoquée notamment l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de l'eau afin de définir pour les années à venir les orientations envisagées en matière de recherche d'eau et le programme des travaux à réaliser sur le réseau d'alimentation en eau potable.

### SITUATION DE VALROUSSE

Pour la partie travaux, Alphonse BREA expose qu'ils sont achevés à l'exception d'un problème de chauffage à la cantine qui vient d'être résolu.

Par ailleurs l'abri vélo a été réceptionné et devrait être mis en place dans deux semaines.

### SITUATION DE LA CCEPPG

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 21 décembre 2020.
- La réunion de la commission petite enfance pour la création de la micro crèche a eu lieu le 25 novembre 2020 pour validation des plans.

### LOYER DECEMBRE DU RESTAURANT « LA TABLE DE ROUSSAS »

En raison de la prolongation de la fermeture administrative du restaurant, une remise gracieuse du loyer du mois de décembre est acceptée.

### CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COVED/COMMUNE

Cette convention vient à échéance fin 2020. La Société COVED représentée par M. BERARD propose de la renouveler pour une durée maximale de 3 ans, étant précisé qu'il s'agirait là d'une dernière convention.

Lors de la présentation du dossier par M. BERARD préalablement à ce conseil, il a sollicité que la future convention soit revue à la baisse sur la base de divers arguments.

Il convient de rappeler qu'à ce jour le droit fixe est de 23 591,39 € et le droit proportionnel indexé est de 3,75 €.

Après discussion il est proposé de revenir au tarif de base de 3,50 € la tonne.

Le conseil municipal vote à main levée, et approuve cette nouvelle convention par 5 voix pour (dont la voix du Maire prépondérante), 5 voix contre et 1 abstention.

Les conditions financières retenues pour être applicables aux 3 années à venir sont donc :

Droit fixe annuel : 23 591,39 € par an

Droit proportionnel : 3,50 € la tonne

## PROJET DE REFUGE ANIMALIER « LA VALLEE DES FAUVES »

Mr TOSCANINI a présenté un dossier au sujet de l'implantation d'un refuge animalier accueillant des animaux dits sauvages sur la propriété qu'il a achetée sur la commune de Roussas (anciennement propriété de Monsieur Garnier) située entre le centre d'enfouissement Coved et la carrière.

Dans ce dossier il explique vouloir accueillir une dizaine de fauves (tigres et lions), ce dans le cadre du projet de loi du 8 octobre 2020 visant à interdire ce type d'animaux dans les cirques.

Par ailleurs, il se propose d'accueillir sur sa propriété d'ici fin décembre un dompteur itinérant accompagné de ses lions dans le but d'une sédentarisation de ce dernier.

Renseignements pris auprès des services de l'état, il apparaît que cette installation est soumise à une réglementation très stricte et doit faire l'objet au préalable d'une demande d'autorisation préfectorale.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Considérant le manque d'éléments en l'état au regard de la réglementation en matière de détention en captivité d'animaux d'espèces non domestiques, ne se prononce pas.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire,

Christiane ROBERT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Robert', written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' around the perimeter, with 'D. Roussas' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.